



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 030-200034692-20240624-DEL85\_2024-BF



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**  
**Délibération n°85/2024**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 24 juin 2024**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 18 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 74

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 16

Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Laetitia GAILLARD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Emmanuel LE PARGNEUX, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Christian SUAOU, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE,

**Absents ayant donné procuration :** Sandrine ANGLEZAN à Michèle FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Charlotte BARRERE à Jérôme CARMINATI, Christian BAUME à Jean Christian REY, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Bernard NASS, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Bernard DUCROS, Maxime COUSTON à Jennifer OBID, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Valère SEGAL, Sophie GUIGUE à Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE à Cédric CLEMENTE, Christine MUCCIO à Christian SUAOU, Olivier ROBELET à Guy AUBANEL, Justine ROUQUAIROL à Philippe BERTHOMIEU

**Absents/Excusés :** Robert GAUTIER, André LOPEZ, Jean-Louis NOIRET, Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Sébastien BAYART

## **OBJET : Décision modificative N°1 du Budget Redevance incitative**

La présente décision modificative du Budget Annexe Redevance incitative comprend uniquement les modifications par rapport aux prévisions du BP 2024 voté en décembre 2023.

### **1- La section de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 450 000 €. Elles concernent les chapitres suivants :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : +306 500 €  
Ces dépenses concernent les tournées supplémentaires volantes demandées pour toutes les communes dans le cadre du ramassage des déchets, et la location de deux véhicules l'un sur 8 mois et l'autre sur 3 mois ;
- Chapitre 66 « Charges financières » : +7 000 €  
Il s'agit de l'ajustement des charges financières en lien avec les frais et commission de la ligne de trésorerie souscrite ;
- Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : +136 500 €.

Les recettes de fonctionnement sont proposées pour un montant total de 450 000 € et proviennent de la subvention exceptionnelle provenant du budget principal et inscrite au chapitre 74.

### **2- La section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement sont proposées à hauteur de 136 500 € et correspondent à l'acquisition de colonnes aériennes, l'acquisition de badges pour l'accès aux déchetteries, de la mise en place de signalétique pour les aires de compostage.

Les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de 136 500 € et correspondent au virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette budgétaire annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 17 juin 2024,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité : (3 oppositions et 2 abstentions)**

- **ADOpte** la décision modificative N°1 de 2024 du Budget Annexe Redevance Incitative, équilibrée en section de fonctionnement à hauteur de 450 000 € et en section d'investissement à hauteur de 136 500 €.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 24 juin 2024.

**Le Président**  
**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **05 JUIL. 2024**





Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 09/07/2024



ID : 030-200034692-20240624-DEL85\_2024-BF

05/07/2024